

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 16/07/2015*

Séance du mardi 21 juillet 2015

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - MB CHEREL
- E OGER - ML GALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - E CHALOPIN - J LECRIVAIN - N REBILLON
- LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Absents excusés : C FRIGOULT - C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Séverine Rossignol.

Séance ouverte à 20 heures 15

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

La commission des finances du 15.7.2015 a émis un avis favorable aux DM suivantes :

Budget commune :

Article en dépense	montant	Article en recette	montant
6711 - intérêts moratoires	+ 50 €	7381 - droits de mutation	+ 50 €

Budget assainissement :

Opération d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes : récupération TVA auprès de la Nantaise des eaux pour les travaux d'assainissement de Léteurie : + 601 €.

Le compte 041 permet de sortir de l'inventaire le montant de la TVA, celui-ci n'étant pas à notre charge effective.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les deux décisions modificatives ci-dessus.

3 - ANIMATIONS SCOLAIRES : REFACTURATION RESTE A PAYER :

L'école primaire publique de l'être a bénéficié pendant l'année scolaire d'animations sur le thème de l'équilibre alimentaire, et ayant abouti à la création d'un jardin pédagogique. Ces animations sont subventionnées à 76% dans le cadre de l'opération « le fruit à la récré ».

L'APE a accepté la prise en charge des 24% restant à charge.

facture	Subvention « un fruit pour la récré »	Prise en charge APE
Centre social fougères 200 €	152 €	48 €
S.Bonnery orchestre à insectes 1015 €	771 €	244 €

Délibération : le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'émission d'un titre de recettes pour facturation du reste à charge à l'APE de l'école de l'Être.

4. CESU TSP :

2 formes de CESU existent :

- Le CESU bancaire : continuité du chèque emploi service, s'emploie pour une personne à domicile,
- Le CESU TSP : montant prédéfini, payé par l'employeur.

Seul le CESU TSP peut être encaissé par une collectivité, pour les enfants de moins de 6 ans accueillis en centre de loisirs. Il est proposé au conseil municipal d'accepter les paiements en CESU TSP pour les enfants de moins de 6 ans accueillis en centre de loisirs. Il conviendra de changer l'intitulé de la régie de recettes de l'ALSH pour autoriser le régisseur (Nelly Gasnier) à percevoir ces titres.

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement du centre de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans au moyen de CESU TSP. Il autorise à l'unanimité le régisseur à percevoir ces titres.

5. ACHAT DE MOBILIER POUR LA MAIRIE :

Prévision au budget 2015 : 10 000 € TTC

Les sociétés Mary et Burolike ont présenté un devis. La proposition de Mary n'est pas conforme à la demande.

La proposition de Burolike est la suivante :

salle	mobilier	Montant HT
Petite salle de réunion	8 chaises	355.44 €
Petite salle de réunion	Table informatique	357.15 €

Salle de conseil	Tables + 24 sièges	6 376.06 €
Petite cuisine	table	171.26 €
Petite cuisine	6 chaises	266.58 €
bureaux	2 sièges	548.84 €
Total		8075.33 € HT soit 9 690.39 € TTC

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de mobilier pour les différents espaces proposés et accepte le devis de Burolike d'un montant de 9 690.39 € TTC.

6. AVANCEMENT DE GRADE :

Les dossiers d'avancement de grade ont été présentés en commission du personnel du 26 mai 2015. Les agents présentant les conditions d'ancienneté dans leur grade peuvent, sous réserve de conditions prétendre à avancement de grade. La demande doit être présentée en comité technique paritaire qui vérifie l'éligibilité. Les avis du CTP sont ensuite présentés en conseil municipal pour création (transformation) des postes.

Les conditions, outre l'ancienneté dans le grade, peuvent être liées à l'âge de l'agent, au seuil démographique de la collectivité, au quota d'agents promus.

Les agents pouvant prétendre au 1.1.2015 à l'avancement de grade sont les suivants :

Nom de l'agent	Grade actuel et indice	Grade de promotion et indice	Différence de traitement brut
Marie-Odile Auffray	ATSEM Principale 2 ^e classe - 385	ATSEM principale 1 ^e classe - 400	63.90 €
Gérard Barbedette	Adjoint administratif principal 2 ^e classe - 398	Adjoint administratif principal 1 ^e classe - 400	7.94 €
Ghislaine GERARD	Adjoint technique 2 ^e classe - 338	Adjoint technique 1 ^e classe - 354	74.08 €
Pascal Herbel	Agent de maîtrise - 346	Agent de maîtrise principal - 347	4.63 €

Le CTP a rendu un avis favorable sur ces 4 dossiers lors de sa séance du 15 juin 2015.

Délibération : Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la transformation des postes suivants :

- ATSEM principale 2^e classe en ATSEM principale 1^e classe,
- Adjoint administratif principal 2^e classe en adjoint administratif principal 1^e classe,
- Adjoint technique 2^e classe en adjoint technique 1^e classe,
- Agent de maîtrise en agent de maîtrise principal.

7. REHABILITATION SALLE MUSIQUE - VESTIAIRES ET SANITAIRES SALLE DES SPORTS : DIAGNOSTIC AMIANTE :

Il est nécessaire de procéder à un diagnostic amiante sur le sol du futur espace « salle musique » prévu attenante à la salle des sports communale. Les 3 devis étudiés en commission « urbanisme-bâtiment » sont présentés :

Société	Prix TTC
qualiconsult	336 € TTC
Socotec	336 € TTC
Apave	600 € TTC

Délibération : le conseil municipal retient le devis de Qualiconsult à l'unanimité.

8. COMPROMIS DE VENTE D'UNE PARCELLE EN ZA à M.Thomas GENEVÉE (AGRITEX) :

Monsieur Genevée est intéressé par la reprise du bâtiment de Louvigné communauté et du terrain situé à l'arrière. Il a en projet la construction d'espaces de stockage pour son activité de négoce.

Le prix de vente du terrain de la ZA est de 3.75 €. La surface approximative souhaitée (à voir lors du bornage) est de 9 700 m², soit une vente de terrain d'un montant estimé à de 36 375 €.

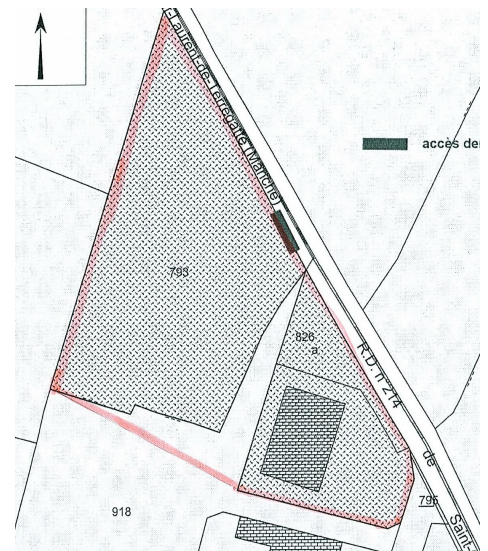
Les ventes ne sont plus assujetties à la TVA.

Les frais notariaux sont estimés 9.90 % (soit 3 601 € à la charge de l'acquéreur).

Deux devis ont pu être obtenus pour le bornage du terrain.

- Le devis de l'entreprise GEOMAT est de 910 € HT (1092 € TTC).
- Le devis de M. LE TALLEC est de 793.79 € HT (952.55 € TTC).

Le terrain du projet est présenté ci-contre. La partie bâtiment appartient à Louvigné Communauté qui a donné son accord lors du conseil communautaire de juin 2015 pour sa vente.



Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser le compromis de vente chez le notaire pour cette vente de terrain dans la ZA à M.Genevée, société Agritex.

Le conseil municipal choisit à l'unanimité le devis de bornage de M. Le Tallec pour un montant de 952.55 € TTC.

9. LOTISSEMENT DES POIRIERS : VENTE DU LOT N° 1 :

Monsieur Christophe Besnard et Madame Patricia Lebourgeois, domicilié la Mauguinière en Saint-Georges-de-Reintembault souhaitent se porter acquéreurs du lot n°1 du lotissement les Poiriers, au prix de 25 € HT le m2, soit pour 651 m2 : 16 275 € HT.

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente du lot n°1 à M.Besnard et Mme Lebourgeois.

10. MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LE FERRE :

Les motifs de la modification du PLU sont les suivants :

- Modification des règles d'implantation en zones urbaines UC et UE : autoriser les implantations à l'alignement et en limite séparative dans le bourg, afin de valoriser les parcelles étroites, et de densifier le tissu urbain.
- Création d'orientations d'aménagements en zone UA, afin d'organiser l'implantation d'un logement de fonction avec extension pour une activité commerciale.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal ne formule pas d'observations négatives sur la modification du PLU de la commune de Le Ferré.

11. RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LOUVIGNE COMMUNAUTE :

Louvigné communauté établit un rapport d'activités annuel.

Le rapport annuel 2014 fait l'objet d'une communication en conseil municipal.

Monsieur Louis Pierre Chauvin pose la question de ce qui a justifié, en mai 2015, une plus-value de 31 035€ (37%) dans le montant des travaux pour la maison médicale, pour le lot 1 (terrassment). Il s'agit essentiellement de la création d'un parking supplémentaire pour les professionnels de santé. Cette demande a été formulée lors de la visite du bâtiment par ces professionnels début juin qui avait estimé que les espaces dédiés au parking leur apparaissaient trop peu nombreux.

Aucun nouveau médecin n'a fait connaitre, pour l'instant, sa décision de s'installer dans cette maison médicale, malgré les contacts pris. Louvigné Communauté reste en recherche d'un candidat. Les conseillers municipaux expriment leur souhait que le cabinet médical municipal soit associé à la dynamique de recherche d'un médecin pour le territoire, avec la possibilité, par exemple que des jours de permanence soit assurés à St-Georges-de Rlt.

12 - DATE DES PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL ET COMMISSIONS :

Conseil municipal	14 septembre	20h15
	19 octobre	20h15
	16 novembre	20h15
	14 décembre	20h15
Commission urbanisme Réunion Inermis	2 septembre	20h15
	15 septembre	14 h
Commission personnel	18 septembre (rencontre des agents)	9 h
	2 novembre	20 h

13 - Questions diverses

Madame Anne Florence Gasnier demande à rencontrer la commission enfance pour apporter des précisions autour de la convention « garderie mutualisée » Commune/OGEC. Ce temps d'échange a eu lieu à l'issue du conseil, avec l'ensemble du conseil municipal présent.

Monsieur Stéphane Fougères demande qui est disponible pour recenser la signalétique campagne : Philippe Donnini, Nelly Philippeaux et Louis Pierre Chauvin se portent volontaires.

Un devis de M.Barbelette est présenté. Il propose de réaliser des photos aériennes sur les communes de Louvigné Communauté à un prix négocié à 565 € si les 8 communes souscrivent. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition, à la majorité des membres (une abstention Catherine Chiquerille).

La secrétaire de séance,
Séverine Rossignol.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher